

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-803707

Maladie Dentaire Optique Autres
 Cadre réservé à l'adhérent (e)
 Matricule : 13128 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : Chergui Danif Adname
 Date de naissance : 10/19/1992
 Adresse : Res sidi abderrahman GH 14 apt 45 Oulfa Casablanca
 Tél. : 0611 42 42 90 Total des frais engagés : 522,7 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin **Dr. Mohamed EL-HOUARI**
PEDIATRE
 Spécialiste diplômé de la Faculté de Paris
 79, Bd Al Massira Al Khadra-Casablanca
 Tel: 05 22 93 57 00 - 05 22 99 57 39

Cachet du médecin :
 Date de consultation : 8 JUL. 2023
 Nom et prénom du malade : Chergui Danif Adname
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Bronche
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 8 JUL. 2023

Signature de l'adhérent(e) : *Adname*

VOLET

Docteur Mohamed EL HOUARI

SPECIALISTE DIPLOME DE LA FACULTE DE

MEDECINE DE PARIS

PEDIATRE

Toxicologie et Pharmacologie Clinique

Asthme de l'enfant

Membre de la société Française

de Pédiatrie

SUR RENDEZ-VOUS

الدكتور محمد الهواري

خريج كلية الطب بباريز

اختصاصي في أمراض الأطفال

أمراض التسمم و بحث الأدوية

أمراض الربو للأطفال

عضو في الجمعية الفرنسية لطب الأطفال

بالموعد

Casablanca, le - 8. JUL. 2023 في الدار البيضاء

Pharmacie Al Khadra
Sitel Al Khadra N° 6, Oj.
Sitel Bernoussi, Casablanca
UNEDDSE 100 000 U1/2 ml
SOL BUV
P.P.V.: 19,50 DH
5 118001 185030

MER GUY DARIF NAHINE

Doliprane 150 mg Suplis

1 Suplis toutes les 6 heures

19,50

Uubote 100 000

2 fièvre

139,20

ampoule A faire boire

Paracetamol

364,00

ventex

Total = 522,70

PHARMACIE AL KHADRA
Dr. Mohamed EL HOUARI
SPECIALISTE DIPLOME DE LA FACULTE DE
75, Bd Al Massira Al Khadra - Casablanca
Tél: 05 22 99 57 38 - 05 22 99 57 39

Mohamed EL-HOUARI
PEDIATRE
Spécialiste diplômé de la Faculté de Pédiatrie
75, Bd Al Massira Al Khadra - Casablanca
Tél: 05 22 99 57 38 - 05 22 99 57 39

VARIVAX[®] vaccin
Suspension injectable
Boîte d'un flacon unidose de 0,5 ml
P.P.V.: 364,00 DH
AMN N°: 789716DMP/21/NSF
Distribué par MSD Maroc

75 شارع المسيرة الخضراء - الدار البيضاء الهاتف : العيادة : 0522 99 57 38 / 0522 99 57 39

75, Bd Al Massira Al Khadra - Casablanca

Téléphone : C. : 05 22 99 57 38 / 05 22 99 57 39 - Fax : 05 22 99 57 40

Priorix




Measles, mumps and rubella vaccine
Vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole
Vacuna contra el sarampión, la parotiditis y la rubéola

Powder and solvent for solution for injection
Poudre et solvant pour solution injectable
Polvo y solvente para solución inyectable

Subcutaneous use or intramuscular use
Voie sous-cutanée ou voie intramusculaire
Vía subcutánea o vía intramuscular

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV:139,20 DH



6 ID:651893
118001 140923



1 dose/dosis (0.5 ml)

1 vial with powder + 1 pre-filled syringe
with solvent + 2 needles

1 flacon avec poudre + 1 seringue pré-remplie
avec solvant + 2 aiguilles

1 vial con polvo + 1 jeringa prellenada
con solvente + 2 agujas

1 dose/dosis (0.5 ml)

Priorix

Trade marks owned or licensed by GSK
©2019 GSK or licensor

